

## AXELLE LEMAIRE SECRETAIRE D'ETAT AU NUMERIQUE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 19 mai 2015 N° 617

## Axelle LEMAIRE a reçu le rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques « Sécurité numérique et risques : enjeux et chances pour les entreprises »

La députée Anne-Yvonne LE DAIN et le sénateur Bruno SIDO ont remis à Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat au Numérique, le rapport réalisé au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur la sécurité numérique (OPECST), réalisé à la demande de la commission des affaires économiques du Sénat.

Ce rapport, fruit d'un important travail d'analyse et de concertation, dresse un panorama complet des enjeux de sécurité que soulève, avec un écho public croissant, le développement du numérique, qu'il s'agisse de la sécurisation des systèmes d'information des entreprises comme de la protection des données personnelles.

Les parlementaires ont formulé un ensemble cohérent et complet de recommandations à destination des entreprises comme des pouvoirs publics. Les préoccupations exprimées et les moyens proposés pour garantir que la diffusion des services numériques au sein de l'économie, comme de la société, se traduise par un haut niveau de sécurité, rejoignent les orientations et certaines des actions déjà engagées par le Gouvernement. Les propositions formulées par le rapport de l'OPECST vont aussi pouvoir enrichir le projet de loi et le plan d'action numérique en cours d'élaboration.

Axelle LEMAIRE déclare : « ce rapport nous rappelle que, pour être vertueuse, la numérisation de notre pays doit s'inscrire dans un cadre de confiance : confiance dans la sécurité de nos entreprises, de leurs infrastructures et de leurs services, confiance dans la collecte et le traitement des données personnelles de nos concitoyens. Si une partie de la réponse est entre les mains des acteurs économiques, il appartient aux pouvoirs publics de créer les conditions pour que la sécurisation des données et des systèmes soit systématiquement prise en compte. Il s'agit autant d'un enjeu de liberté publique que de compétitivité. »

Contacts presse:

Cabinet d'Axelle Lemaire : Elisabeth Laborde / Emile Josselin : Tél. 01 53 18 44 50

sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr

